

*Orléans, le lundi 15 décembre 2003*

JEAN-PIERRE SUEUR

---

 SÉNATEUR  
DU LOIRET
 

---

 ANCIEN  
MINISTRE
Communiqué

**Le 18 décembre sera une journée décisive pour le POLT :  
Jean-Pierre SUEUR est intervenu à ce sujet auprès du Premier ministre  
et de tous les ministres concernés.**

Le 18 décembre prochain aura lieu un Comité interministériel de l'Aménagement et du Développement du Territoire (CIADT) qui sera décisif pour l'avenir du projet de liaison ferroviaire à grande vitesse Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT).

En prévision de cette réunion, M. Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret, est intervenu auprès du Premier ministre, M. Jean-Pierre RAFFARIN. Il lui a notamment écrit : « Deux rapports récents ont suscité de réelles inquiétudes à ce sujet. Il est clair que la « rentabilité » d'un tel projet doit être appréciée au regard des impératifs de l'aménagement du territoire. Si l'on choisissait de s'appuyer exclusivement sur deux axes à grand vitesse – censés être « rentables », – Paris–Lyon–Marseille d'un côté et Paris–Bordeaux de l'autre, et de priver de telles liaisons l'ensemble des régions et départements situés entre ces deux axes, on leur porterait un lourd préjudice... et cela ne serait ni « rentable », ni efficace, ni juste, ni équilibré en matière d'aménagement du territoire. Il est donc essentiel pour ces régions – et donc pour le département du Loiret et pour l'agglomération d'Orléans – que cette liaison soit mise en œuvre ».

M. SUEUR a, en outre, souligné qu'une décision de principe ne suffirait pas. Et que les conclusions du CIAT seraient décisives par rapport à deux questions :

« ● En premier lieu, il est bien entendu indispensable que cette liaison soit assurée par un train à grande vitesse, selon la technologie pendulaire. Un simple aménagement de la liaison existante ne saurait suffire. L'objectif fixé dans le protocole du 21 février 2000 est – et reste – une liaison rapide permettant d'éviter un « aménagement du territoire à deux vitesses », qui serait une contradiction dans les termes.

● En second lieu, il est bien sûr également indispensable que le POLT se prolonge jusqu'à ROISSY, conformément au projet initial, et permette une liaison rapide entre les villes, départements et régions et cet aéroport international ainsi qu'avec les lignes TGV européennes (le projet est donc, en outre, totalement cohérent avec celui de l'interconnexion sud des lignes TGV). »

En prévision de cette réunion du CIADT, M. Jean-Pierre SUEUR a multiplié les contacts et est intervenu auprès des ministres concernés (MM. Gilles de ROBIEN et Jean-Paul DELEVOYE) ainsi que du délégué à l'Aménagement du Territoire, M. Nicolas JACQUET.